

Depuis 1954, on n'a aménagé à Paris que 18,6 hectares d'espaces verts

Autor(en): **S.I.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **41 (1968)**

Heft 10

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-126544>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Depuis 1954, on n'a aménagé à Paris que 18,6 hectares d'espaces verts

69

Etienne Mallet a récemment signé dans «Le Monde» un article que cite la revue française «Espaces verts» (N° 10 de 1967). Il relève qu'en treize ans on n'a aménagé dans Paris que 18,6 hectares d'espaces verts, résultat qui souligne bien les difficultés énormes qu'on rencontre dans la capitale française à créer des espaces verts, malgré l'existence de dispositions juridiques favorables.

Le besoin en logements est tel, en effet, que tous les espaces libres leur sont affectés en priorité, quitte à obtenir des dérogations à la législation qui protège les espaces verts. En outre, les communes de banlieue, communes dortoirs pour la plupart et dépourvues de recettes fiscales suffisantes, peuvent difficilement s'offrir le luxe d'espaces non seulement coûteux à établir mais aussi à entretenir.

la conception globale pour le public. En effet, la tour de 200 mètres de haut reste à construire, avec ses cinquante-huit étages de bureaux, les 8000 employés qu'elle doit accueillir, les milliers de visiteurs qu'elle appellera...

Ce qui est posé ici, c'est l'environnement de l'ensemble, ses dégagements, ses dessertes, son intégration dans les quartiers parisiens où les responsables ont décidé de l'implanter, sans apparemment rien prévoir pour ce faire!

Or, à ce sujet, dans ce domaine si lourd de conséquences, ce ne sont plus les architectes, les techniciens qui ont leur mot à dire mais bien ces mêmes responsables urbains...

Ne nous y trompons pas. De la même matière, parce que les conceptions sociologiques, humaines et financières sont identiques – à moins que ce soit l'absence des conceptions... – les autres rénovations, en cours ou prévues, dans la capitale conduisent aux mêmes problèmes et aux mêmes mécomptes.

Ils seront même encore accrus sans nul doute, car de proche en proche on développera les populations nouvelles, on rejettera les populations «économiquement faibles», on coupera le «Paris des riches» des lointaines banlieues des pauvres, on ne développera pas à suffisance les équipements sociaux.

Paris de l'an 2000 deviendra-t-elle cette ville inhumaine? En fait, c'est la question informulée qui ressort de la table ronde des résidents de Maine-Montparnasse...

Or, non seulement on n'a presque rien créé, mais le boulevard périphérique va mordre sur le bois de Boulogne, où 2200 arbres lui seront sacrifiés, et plus loin, des autoroutes tracées dans les forêts de la région de Versailles ou de l'Essonne feront de nouvelles hécatombes sylvestres.

Les études d'urbanisme admettent toutes la nécessité d'une surface de 5,5 m² d'espaces verts par habitant, dont un mètre de jardins pour enfants. Avec son unique mètre carré (contre neuf à Rome ou à Londres et treize à Berlin), le Parisien est un déshérité, et il le restera malgré les 446 hectares supplémentaires de parcs actuellement en cours d'aménagement. Il restera défavorisé par rapport aux habitants des autres grandes capitales, même si les plans qui prévoient pour 1975 la création de 170 hectares d'espaces verts à Paris et 1250 hectares en banlieue de Seine sont intégralement mis à exécution.

Il semble qu'on n'ait pas épuisé toutes les possibilités: obligation de créer des jardins suspendus dans les secteurs de rénovation; achat par l'Etat de tout ou partie de 300 hectares de jardins privés de la capitale pour les soustraire à la construction éventuelle; conventions avec les propriétaires de jardins privés pour les mettre à temps partiel à la disposition du public; extension aux promoteurs privés de la recommandation faite aux sociétés d'HLM de réserver 2% de leurs crédits aux espaces verts et terrains de jeux; aménagement de terrains publics utilisés comme décharges ou entrepôts, et d'anciennes installations militaires, qui couvrent plus de mille hectares dans la région parisienne.

Restent enfin les quatorze cimetières parisiens qui couvrent 92 hectares et qui, avec le temps et beaucoup de doigté, pourraient être transférés hors de Paris.

Pour sauvegarder les espaces verts actuels, le groupe de travail «Espaces verts» du district de la région parisienne avait, dès 1965, proposé des mesures législatives, mais cela ne doit pas faire illusion: la création de nouveaux espaces verts se heurte à la crise du logement.

Il serait cependant très regrettable qu'au moment où s'élabore le plan directeur de Paris et de maintes communes de banlieue le besoin vital d'espaces verts ne soit pas pris en considération.

S. I.